



### AVANTAGES

Protégez votre investissement tout en restant productif

Soyez sûr de toujours disposer des dernières versions de logiciels et de firmwares

Évitez des frais de réparation imprévus

Supprimez vos frais de pièces détachées ou de main d'œuvre

Conservez des frais de maintenance fixes et prévisibles

Transfert de garantie en cas de changement de propriétaire ; les extensions de garantie sont spécifiques aux composants référencés

Une seule extension de garantie permet de couvrir tous les logiciels d'applications installés sur l'unité de contrôle référencée.



<sup>1</sup> Les "firmwares" sont des logiciels utilisés sur des équipements pour permettre aux différents systèmes matériels de communiquer entre eux et de fonctionner ensemble. Ces fonctions sont essentielles pour garantir les performances de l'équipement.

<sup>2</sup> "Les logiciels d'application" désignent les fonctions considérées comme constituant l'interface utilisateur avec l'équipement. L'interface utilisateur est configurable par l'utilisateur final et offre de nombreuses options permettant des fonctionnalités supplémentaires. L'option d'extension de garantie limitée logicielle se limite aux mises à niveau des logiciels Trimble Survey Controller™, Trimble® Survey Manager™, Trimble® Survey Pro, Trimble® SCS900 ou au logiciel Geodimeter applicable. Aucun logiciel tiers n'est pris en charge par l'option d'extension de garantie limitée.

Trimble propose des options d'extension de garantie pour toutes les unités de contrôle Trimble. Les clients peuvent prolonger la garantie standard usine Trimble, dont ils bénéficient en achetant l'option d'extension de garantie. L'option extension de garantie prolonge la garantie d'une année. La garantie peut être prolongée pendant une durée maximum de 5 ans à compter de la date d'achat. De plus, il est possible d'acheter plusieurs années d'extension sur une même commande, ou de les acheter chaque année.

### OPTION D'EXTENSION DE GARANTIE

L'option Extension de garantie prolonge la durée de garantie d'origine du produit, le protégeant ainsi contre tout défaut de matériel et de fabrication. Cette option comprend également les mises à niveau des firmwares<sup>1</sup> et des logiciels d'applications<sup>2</sup>.

De plus, il existe des options d'extension de garantie pour les firmwares uniquement. Ces options couvrent les mises à niveau des firmwares et des logiciels d'application mais ne comprennent aucune garantie sur les matériels.

L'option d'extension de garantie couvre les éléments suivants :

- Les frais de réparation d'un équipement défectueux. Ces frais comprennent les frais de pièces et de main d'œuvre. Trimble remplacera ou réparera, selon le cas et à sa seule discrétion, les pièces des composants référencés qui s'avéreront défectueuses.
- Les mises à niveau des logiciels d'application et des firmwares, ainsi que celles du système d'exploitation. Ces deux options, à savoir l'extension de garantie Matériel complète et l'extension de garantie Firmware uniquement couvrent toutes les applications logicielles Trimble installées sur l'unité de contrôle.

Il existe trois niveaux de version des firmwares :

NIVEAU	OBJET	DISPONIBILITÉ	SYSTÈME DE NUMÉROTATION
Correction	Correction d'un firmware qui ne fonctionne pas correctement.	Disponible gratuitement pour tous les clients qui possèdent la version précédente de firmwares	La seconde décimale passera à la valeur supérieure ; ex. la Version 2.13 passera à l'indice 2.14.
Mineure	Amélioration de fonctionnalités du firmware.	Disponible gratuitement pour les clients qui ont l'option actuelle d'extension de garantie	La première décimale passera à la valeur supérieure ; ex. la Version 2.13 passera à l'indice 2.2.
Majeure	Ajout de nouvelles fonctionnalités importantes au firmware.	Disponible gratuitement pour les clients qui ont l'option actuelle d'extension de garantie	Le premier chiffre passera à la valeur supérieure ; ex. la Version 2.13 deviendra la version 3.0.

*Remarque : Si des modifications matérielles s'avèrent nécessaires, celles-ci ne sont pas couvertes par l'option d'extension de garantie.*

L'option d'extension de garantie ne couvre PAS les points suivants :

- Les défauts causés par ou résultant des éléments répertoriés dans la section "Exclusion de la garantie" des Conditions d'application du certificat d'extension de la garantie limitée.
- Le remboursement des frais de livraison et/ou d'installation de mises à niveau de produit, sorties pendant la période de garantie.
- Le remplacement des consommables tels que les câbles, les batteries accessibles à l'utilisateur ou les accessoires.
- Toutes les modifications matérielles qui pourraient s'avérer nécessaires du fait de l'installation d'un nouveau firmware ou d'une nouvelle version du système d'exploitation.

Pour plus d'informations sur les offres Trimble d'extension de garantie sur les produits, veuillez contacter votre distributeur local Trimble agréé ou l'équipe commerciale Trimble à l'adresse suivante : [trimble\\_support@trimble.com](mailto:trimble_support@trimble.com).